

ADDENDA No. 002
SOLICITATION No. 23-222499

RETURN BID TO/ RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

[receptionsoumission-
bidsreceiving.spp@international.gc.ca](mailto:receptionsoumission-bidsreceiving.spp@international.gc.ca)

**Department of Foreign Affairs, Trade and
Development (DFATD)**
**Ministère des Affaires étrangères, Commerce et
Développement (MAECD)**

Request for a Standing Offer (RFSO)
Demande d'offres à commandes (DOC)

Offer to:

Department of Foreign Affairs, Trade and Development
We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of
Canada, in accordance with the terms and conditions set out
herein, referred to herein or attached here to, the goods,
services, and construction listed herein and on any attached
sheets at the price(s) set out therefore.

Offre à:

Ministère des Affaires Étrangères, Commerce et
Développement
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la
Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou
incluses par référence dans la présente et aux
appendices ci-jointes, les biens, services et construction
énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix
indiqué(s).

Comments — Commentaires :

Issuing Office – Bureau de distribution

Foreign Affairs, Trade and Development Canada
200 Promenade du Portage,
Gatineau, Québec, K1A 0G4

Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada
200 Promenade du Portage,
Gatineau, Québec, K1A 0G4

Title-Sujet: Services de révision	
Solicitation No. — N° de l'invitation 23-222499	Date: Decembre 06, 2022
Solicitation Closes — L'invitation prend fin	Time Zone —Fuseau horaire
At /à: 2 :00 PM	EST (Eastern Standard Time) / HNE (heure normale de l'Est)
On / le Décembre 16, 2022	
F.O.B. — F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other — Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to — Addresser les questions à: Assane Ndiaye assane.ndiaye@international.gc.ca	
Telephone No. – No de téléphone: 613- 791-7185	
Destination of Goods and or Services/ Destination – des biens et ou services : Department of Foreign Affairs, Trade and Development (DFATD) / Ministère des Affaires étrangères, Commerce et Développement (MAECD)	
Vendor/Firm Name and Address — Nom du Vendeur et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur:	
Telephone No. – No de téléphone:	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) — Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Name, Title	
Signature	Date

Addenda n° 002

L'addenda no. 002 est émis pour ce qui suit :

A. Les questions suivantes ont été reçues et le MAECD répond comme suit :

Question 1 :

La DOC stipule que tous les réviseurs proposés doivent être bilingues en français et en anglais.

J'avais l'intention de soumettre une offre en tant que propriétaire unique qui est un réviseur anglais. Dois-je être bilingue pour soumettre une offre en tant que l'un de vos réviseurs anglais ?

Réponse 1 :

Oui, tel qu'indiqué : les réviseurs proposés doivent être bilingues en français et en anglais. Cela s'applique à tous les offrants, y compris ceux ou celles qui soumettent des offres en tant que propriétaires uniques qui sont des réviseurs anglais.

Question 2 :

La DOC stipule que tous les réviseurs proposés doivent être bilingues en français et en anglais.

Dans quelle mesure les réviseurs anglais doivent-ils être à l'aise en français ?

Réponse 2 :

Les réviseurs proposés doivent être bilingues en français et en anglais. Les réviseurs ne seront pas appelés à réviser des documents dans leur deuxième langue officielle. Les réviseurs anglais pourraient, très occasionnellement, devoir faire la comparaison de traductions du français vers l'anglais afin de vérifier que la traduction reflète de façon précise le texte dont la langue source est le français. Leur connaissance du français doit être suffisante pour faire cette tâche.

Question 3 :

Le critère obligatoire O2 stipule :

L'offrant doit démontrer que le réviseur proposé possède un baccalauréat d'un établissement canadien reconnu ou l'équivalent établi par un service d'évaluation des titres de compétences reconnus au Canada si le diplôme a été obtenu à l'extérieur du Canada.

Le MAECD accepterait-il un diplôme d'études collégiales (en journalisme) pour O2 ou seul un baccalauréat est-il acceptable pour chaque réviseur proposé.

Réponse 3 :

L'offrant doit démontrer que le réviseur proposé possède un baccalauréat d'une institution canadienne reconnue ou, si le diplôme a été obtenu à l'extérieur du Canada, l'équivalent tel que déterminé par un

service d'évaluation des titres de compétences reconnu au Canada. Ce critère est obligatoire. Un diplôme d'études collégiales ne serait pas accepté, car il ne répond pas à l'exigence obligatoire.

Question 4 :

Le critère obligatoire O2 stipule :

Pour respecter le critère, l'offrant doit fournir, avant la date de clôture des offres, une copie du diplôme pour chaque réviseur proposé.

Le DFATD accepterait-il un document officiel de vérification d'inscription indiquant le diplôme conféré et délivré par l'établissement d'enseignement au lieu d'une copie du diplôme pour O2 ?

Réponse 4 :

Oui, un document officiel de l'établissement d'enseignement serait accepté par le MAECD si ce document indique le domaine d'études et confirme que le baccalauréat a été décerné.

Question 5 :

L'appel d'offres précédent du Ministère pour les services de révision prévoyait un taux de garde quotidien pour les jours ouvrables lorsque, par exemple, un réviseur est sur appel de 9 h à 17 h, et non payés pour toute la journée de remplacement, pour remplacer un réviseur de jour. Dans la présente DOC, on nous demande de proposer un « taux pour période hebdomadaire sur appel », mais pas un taux de garde quotidien. Est-ce un oubli ou allez-vous utiliser un taux au prorata du taux pour période hebdomadaire pour les journées ouvrables sur appel ?

Réponse 5 :

La demande d'offres à commandes actuelle ne prévoit pas de taux de garde quotidien pour les jours ouvrables. Donc, les offrants ne sont pas requis de soumettre ce taux.

Question 6 :

Le critère coté C4 stipule :

L'offrant devrait fournir les détails sur l'éducation et la formation du réviseur proposé en révision, en rédaction, en traduction, en journalisme ou en littérature.

Grade universitaire dans un des domaines suivants : révision, rédaction, traduction, journalisme, littérature = 15 points

Le MAECD peut-il préciser ce qu'il entend par "Grade universitaire en révision ou en rédaction" ? Ni la révision ni la rédaction ne sont des diplômes universitaires.

De plus, le MAECD accepterait-il une maîtrise en sciences humaines, qui relève du domaine de la rédaction, pour obtenir les 15 points ?

Réponse 6 :

Non, une maîtrise en sciences humaines ne serait pas acceptée pour le critère C4. L'éducation et la formation de l'offrant doivent être en révision, en rédaction, en traduction, en journalisme ou en littérature. Par conséquent, les sciences humaines ne respectent pas le critère.

Question 7 :

Le critère coté C4 stipule :

Pour respecter le critère, l'offrant devrait fournir, avant la date de clôture des offres, une copie des diplômes, grades et certificats pour chaque réviseur proposé.

Le DFATD accepterait-il un document officiel de vérification d'inscription indiquant le diplôme conféré et délivré par l'établissement d'enseignement au lieu d'une copie du diplôme pour C4 ?

Réponse 7 :

Oui, un document officiel de l'établissement d'enseignement serait accepté par le MAECD si ce document indique le domaine d'études et confirme que le baccalauréat a été décerné.

Question 8 :

Le critère coté R5 stipule :

L'offrant devrait démontrer les agréments professionnels obtenus par le réviseur proposé parmi les options suivantes :

- a. Programme d'agrément de Réviseurs Canada (ARC)
- b. Agrément d'une association professionnelle provinciale ou territoriale de traducteurs :

Réviseurs Canada offre cinq certifications pour les rédacteurs professionnels. Tant que le rédacteur en possède une (par exemple, la certification de correcteur d'épreuves), celle-ci comptera-t-elle pour 10 points ? Ou bien le MAECD veut-il dire que la certification de rédacteur professionnel agréé (CPE) ne compte que pour 10 points.

Réponse 8 :

Dix points seront accordés par agrément professionnel, jusqu'à un maximum de 20 points. Chaque agrément du programme d'agrément de Réviseurs Canada vaudra 10 points, mais un maximum de 2 agréments de ce type pourra être comptabilisé.

*****Tous les autres termes et conditions de la demande de propositions restent inchangés*****